

Rapport de présentation

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 octobre 2021

Environnement – transition écologique – cycles de l'eau

1. Plan Climat Air Energie Territorial – arrêt du projet du Plan Climat Air Energie Territorial 2022-2028 et sollicitation des avis avant la consultation publique

Rapporteur : monsieur Gehin, vice-président en charge de l'environnement et de la transition écologique

2. Désignation de conseillers supplémentaires au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la région de Morestel

Rapporteur : monsieur Spitzner, vice-président en charge des déchets et de l'économie circulaire

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

Délibérations prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

Ressources

3. Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2022

Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge de finances

4. Fixation des règles de gestion des immobilisations pour les budgets en M49

Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge de finances

5. Répartition du patrimoine transféré du syndicat intercommunal de Montalieu-Vercieu, Porcieu-Amblagnieu et Charrette pour intégration des résultats

Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge de finances

6. Présentation de l'organigramme de la collectivité – Structuration des pôles

Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

Services à la population

7. Octroi garantie emprunt logement social – bailleur Groupe 3 F IRA – acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux « route de Vienne » à Chamagnieu

Rapporteur : madame Sitruk, vice-présidente en charge de l'habitat, du logement et des gens du voyage

8. Grille tarifaire accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Corbelin

Rapporteur : madame Tavernese-Roche, vice-présidente en charge de l'enfance

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

Délibérations prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

Ingénierie et développement territorial

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

Délibérations prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

II. Points divers

Présentation du patrimoine bâti de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Rapporteur : monsieur Vial, vice-président en charge du patrimoine communautaire et des travaux

I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire du 16 décembre 2021

Environnement – transition écologique – cycles de l'eau

1. Plan Climat Air Energie Territorial – arrêt du projet du Plan Climat Air Energie Territorial 2022-2028 et sollicitation des avis avant la consultation publique

➔ **Rapporteur : monsieur Géhin, vice-président en charge de l'environnement et de la transition écologique.**

RAPPORT

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce plan doit répondre à deux objectifs :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques, au niveau du territoire communautaire ;
- réduire la vulnérabilité du territoire face aux contraintes induites par le changement climatique et la raréfaction des énergies fossiles.

Le 30 janvier 2018, le conseil communautaire a approuvé le lancement de la démarche d'élaboration de son PCAET. A travers l'élaboration du PCAET, la communauté de communes souhaite contribuer à la mise en œuvre dans son projet de territoire d'un modèle de développement plus durable. Des moyens humains et financiers ont été consacrés à l'élaboration de ce document, notamment via le recrutement en avril 2018 d'un bureau d'études pour la réalisation de l'évaluation environnementale obligatoire et pour travailler sur le diagnostic et l'appui à la stratégie.

Des temps de concertation et de co-construction ont eu lieu tout au long de la démarche, tant avec les élus, que les habitants, les acteurs économiques du territoire ou encore les services de la collectivité. Le Conseil de Développement a été très présent et largement associé à la démarche.

Un premier arrêt du document a été proposé lors du dernier conseil communautaire de la précédente mandature le 10 mars 2020. Or, suite aux renouvellements des mandatures municipales et communautaires de juillet 2020, le nouvel exécutif a souhaité voir les nouveaux élus du territoire se saisir de la démarche et de l'élaboration du document. Il a été également demandé que le document présente des éléments d'actions chiffrées, y compris pour ce qui concerne les moyens humains à mobiliser pour la mise en œuvre des actions.

Le PCAET deviendra une des composantes du futur projet de territoire des Balcons du Dauphiné et a ainsi été repris après juillet 2020 comme suit :

- **Septembre 2020** : reprise de la stratégie et du plan d'actions en accord avec les nouvelles ambitions et le nouveau processus décisionnel.
- **28 avril 2021** : comité de travail sur la réappropriation de la stratégie du PCAET avec les élus du territoire
- **17 juin 2021** : présentation de la nouvelle stratégie en commission transversale
- **30 juin 2021** : comité de travail sur le plan d'actions au regard des nouvelles orientations retenues
- **5 juillet 2021** : présentation de la nouvelle stratégie en bureau communautaire suite aux recommandations de la commission transversale
- **22 novembre 2021** : discussion du bureau communautaire sur les propositions du plan d'actions
- **25 novembre 2021** : présentation en conseil communautaire des critères de priorisation des actions
- **6 décembre 2021** : présentation en bureau communautaire du projet finalisé de PCAET

A ceci s'ajoute un travail de présentation, d'appropriation et de participation de l'ensemble des services de l'intercommunalité tout au long de la démarche d'élaboration du document.

Il s'agit d'un document aux constats, enjeux, objectifs et moyens de déploiement partagés, approuvés par les instances décisionnelles des Balcons du Dauphiné.

Le PCAET prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes de travail :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'amélioration de la qualité de l'air,
- l'efficacité et la sobriété énergétique,
- le développement des énergies renouvelables,
- l'adaptation au changement climatique.

Le PCAET comprend 4 documents, annexés à la délibération :

- le **diagnostic**, où sont rappelés le cadre réglementaire et le contexte national et local. Il comprend l'état initial de l'environnement.
- la **stratégie territoriale** présentant les enjeux, les orientations et les objectifs du territoire.
- Le **programme d'actions** chiffré comprenant un tableau récapitulatif et une présentation des fiches actions
- L'**évaluation environnementale**.

Le diagnostic

La consommation énergétique du territoire est fortement impactée par la présence de la cimenterie Vicat et du secteur industriel (53 %), mais également par les secteurs résidentiel (22%) et routier (17%), qui témoigne du dynamisme démographique du territoire.

Le diagnostic met en évidence des disparités territoriales liées à la précarité énergétique, due à la facture énergétique du transport et du logement.

Pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la Communauté De Communes Balcons Du Dauphiné le diagnostic met en évidence :

- une part importante des émissions liées au secteur industriel (73%), notamment à la fabrication de ciment.
- une forte dépendance à la voiture individuelle et un trafic routier important (10 % des émissions de GES)
- un territoire rural avec des émissions liées aux élevages et aux intrants dans le secteur agricole (8% des émissions de GES)
- un habitat ancien constitué de nombreux bâtiments, et une part importante de chauffage au fioul dans les logements (7 % des émissions de GES)

La production d'énergie renouvelable sur le territoire représente 368,97 GWh par an (en 2015). Cette production d'énergie renouvelable représente 14% de la consommation totale d'énergie sur le territoire, ce qui est une proportion relativement importante qui s'explique par l'intégration de l'énergie hydroélectrique dans le total de production. Le bois énergie est la première énergie renouvelable du territoire. Le diagnostic met en évidence :

- un potentiel de production très important en énergie solaire et, dans une moindre mesure, en bois énergie.
- des possibilités d'accueil de l'énergie renouvelable sur le réseau.

Le diagnostic met en évidence une réelle vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique, pouvant notamment altérer le rôle de puits de carbone du territoire. Près de 12 % des émissions du territoire sont captées annuellement par les différents milieux naturels, ce qui souligne le rôle majeur de la préservation des forêts, des zones humides et des tourbières sur le territoire.

A l'issue du diagnostic des orientations stratégiques ont été définies pour atténuer la vulnérabilité du territoire face aux conséquences du changement climatique. Ces orientations se déclinent ensuite en un programme d'actions opérationnel.

Les objectifs stratégiques à l'horizon 2050

Dans la continuité du diagnostic des propositions stratégiques ont été faites quant au niveau d'ambition du futur PCAET sur la base des objectifs suivants :

- une réduction des consommations d'énergie de 18.5%,
- un taux de couverture des énergies renouvelables de 35%,
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20,1%,
- le stockage carbone par les milieux naturels et agricoles et produits biosourcés de 24% des émissions résiduelles.

Les axes de la stratégie

Le PCAET 2022-2028 des Balcons du Dauphiné prévoit ainsi des actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation du territoire aux effets de celui-ci qui portent principalement sur :

- AXE 1 : le développement d'une nouvelle mobilité
- AXE 2 : la rénovation et la sobriété énergétique des bâtiments
- AXE 3 : la promotion des activités économiques locales durables
- AXE 4 : l'aménagement d'un territoire résilient
- *AXE TRANSVERSAL : gouvernance, animation et suivi du PCAET

L'ambition chiffrée pour le territoire trouve une déclinaison opérationnelle dans le programme d'actions priorisées pour l'exercice 2022-2028, présenté en **annexe de ce rapport**.

Composé de fiches pratiques, ce programme d'actions impose, pour réussir, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire. L'implication de chacun des acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné peut agir directement sur son administration et ses compétences : environnement, aménagement de l'espace, économie, habitat, etc. Certaines actions en cours de mise en œuvre contribuent par ailleurs déjà à ces objectifs.

Institutionnels, entreprises, industriels, commerçants, agriculteurs, transporteurs, artisans, associatifs, habitants, pourront apporter une contribution aux objectifs du PCAET. Chacun pourra intervenir à son niveau, dans le cadre de ses compétences.

Ainsi, le plan d'actions de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné distingue :

- Les actions communautaires, considérées structurantes et participant fortement à l'atteinte des objectifs stratégiques,
- Les actions déjà initiées par les Balcons, susceptibles d'être réinterrogées au regard des ambitions et du projet de territoire,
- Les actions portées par d'autres acteurs du territoire, suivies et /ou accompagnées par les Balcons.

Afin de mobiliser ces acteurs et de créer une dynamique de territoire, des moyens d'animation et de suivi devront être mis en place.

Un programme d'actions chiffré (documents en annexes)

Afin de rendre opérationnel et réaliste le PCAET des Balcons du Dauphiné, les actions, y compris les moyens humains à mobiliser, ont été chiffrés, et ce, pour la durée d'exécution du document.

Il est à noter que certaines ambitions déjà affirmées du territoire (élaboration d'un projet alimentaire territorial, prise de compétence mobilité, développement de l'économie circulaire ...) sont intégrées dans le PCAET.

Par ailleurs, le budget global comprend des actions déjà en cours ou prévues.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné souhaite désormais arrêter son projet de PCAET avant de le soumettre aux phases de consultation obligatoires :

Dès l'arrêt du PCAET, ce dernier, soumis à l'évaluation environnementale en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement, sera transmis à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) qui dispose de trois mois pour rendre un avis dont la communauté de communes des Balcons du Dauphiné tiendra compte.

Suite à ces étapes et conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial, le projet de plan sera ensuite transmis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional (délai de 2 mois).

Le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis sera alors soumis pour adoption au conseil communautaire.

Le projet de PCAET adopté sera ensuite déposé sur la plateforme dématérialisée de l'ADEME pour mise à disposition du grand public pour une durée de 30 jours.

Le PCAET doit réglementairement être mis à jour tous les six ans.

Le président propose au conseil communautaire :

- **d'acter le retrait de la délibération n°61/2020 du 10 mars 2020 portant sur l'arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial des Balcons du Dauphiné,**
- **d'arrêter projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022-2028, tel que présenté en annexe,**
- **d'autoriser la transmission du projet à l'Autorité Environnementale ainsi qu'au Préfet et au Président de la Région pour consultation.**

ANNEXE

Tableaux récapitulatifs des actions proposées (2022-2028)

Actions par axes

*actions en cours

AXE 1 : le développement d'une nouvelle mobilité	Actions communautaires retenues au regard des critères définis	Action socle: réaliser un plan de mobilités sur le territoire, dont un schéma modes doux *	
		Faciliter le recours aux alternatives aux déplacements (fibre, co-working, télétravail) *	
		Aménager et accompagner la création de cheminements doux	
		Faciliter le report modal	
		Développer l'accessibilité et la connexion avec les territoires voisins *	
	Autres actions déjà initiées par les Balcons	Développement du covoiturage pour les déplacements domicile-travail	
		L'exemplarité de la collectivité	
		Proposition d'une aide à l'achat de VAE	
		Actions de communication et d'acculturation	Porteurs identifiés et/ou potentiels
	Actions portées par d'autres acteurs, suivies et/ou accompagnées par les Balcons	Proposer un service d'accompagnement à la pratique et/ou à la reprise du vélo	AGEDEN, associations locales
		Sensibiliser et informer les habitants	AGEDEN, associations locales (Ecolobus), communes
		Aménager et accompagner la création de cheminements doux	Communes

AXE 2 : la rénovation et la sobriété énergétique des bâtiments	Actions communautaires retenues au regard des critères définis	Accompagner les particuliers et les professionnels de la rénovation (Sppeh & OPAH) *	
		Intégration du critère climatique dans la gestion du patrimoine et la construction de bâtiments publics*	
		Inciter les communes à la réalisation de diagnostics d'économie d'énergie	
		Etudier la précarité sur le territoire : identifier les ménages en situation de précarité énergétique	
	Autres actions déjà initiées par les Balcons	Intégration du critère climatique et de la qualité de l'air intérieur dans la gestion du patrimoine et la construction de bâtiments publics	
		Remise sur le marché des logements et bâtis vacants (bâtiments communaux) Action du PLH : Aide à la transformation d'usage et la réhabilitation des bâtiments communaux	Porteurs identifiés et/ou potentiels
	Actions portées par d'autres acteurs, suivies et/ou accompagnées par les Balcons	Accompagner les entreprises et les artisans aux pratiques respectueuses de l'environnement	CCI, CMA, AGEDEN, fédérations professionnelles des artisans
		Sensibiliser les différents publics aux économies d'énergie : grand public + scolaires	AGEDEN, EDF & ADEME (Watty)
		Développer la filière chanvre sur le territoire	Cholat

AXE 3 : la promotion des activités économiques locales durables	Actions communautaires retenues au regard des critères définis	Mettre en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	
		Développer l'autonomie des exploitations agricoles sur le territoire (ex : aménagement mares et abreuvement) *	
	Autres actions déjà initiées par les Balcons	Développement des mesures agro-environnementales et climatiques : accompagnement et mise en relation des acteurs agricoles, développement de l'agroécologie etc.	Porteurs identifiés et/ou potentiels
	Actions portées par d'autres acteurs, suivies et/ou accompagnées par les Balcons	Suivre et accompagner les démarches d'efficacité et de sobriété énergétique des industries	Industries du territoire
		Sensibiliser et accompagner les commerçants de proximité dans une démarche de réduction des déchets	Sictom, Acabred
		Promouvoir le STOP PUB, expérimenter le Oui pub	Sictom
		Accompagner les porteurs de projet en faveur de la vente en vrac	Sictom, communes
		Mener un groupe de travail sur le retour du verre consigné	Sictom
		Agir sur la restauration collective (cantines scolaires)	Sictom, communes, Département, Région
		Agir sur la filière restauration	Sictom, CCI, CMA
		Développer la pratique du compostage et du lombricompostage Expérimenter et développer le cas échéant une collecte séparée des biodéchets	Sictom
		Sensibiliser : proposer au cours du PCAET un défi familles à alimentation positive	AGEDEN, Sictom
		Valoriser les déchets végétaux à la source (broyeurs, plateformes etc.)	Sictom, agriculteurs
		Prévenir les déchets en favorisant le réemploi et l'écologie industrielle territoriale (donnerie, recyclerie) Développer l'écologie industrielle territoriale	Sictom, CCI, associations locales
		Réduire les fréquences des collectes	Sictom
Harmoniser les types de collectes et densifier les points d'apport volontaire de déchets recyclables pour favoriser le tri		Sictom	
Mettre en œuvre une étude d'opportunité sur la tarification incitative	Sictom		

AXE 4 : l'aménagement d'un territoire résilient	Actions communautaires retenues au regard des critères définis	Poursuivre la restauration et la bonne gestion des zones humides *	
		Réaliser d'une étude ressource en eau *	
		Réaliser un schéma directeur alimentation en eau potable et assainissement	
		Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables & accompagner et suivre les projets de développement des énergies renouvelables sur le territoire *	
	Autres actions déjà initiées par les Balcons	Augmentation du stockage carbone par les haies, les bandes boisées et par les sols	
		Prise en compte du risque inondation et de son évolution dans le temps : étude hydraulique + travaux	
		Développement la trame noire et lutte contre la pollution lumineuse	Porteurs identifiés et/ou potentiels
	Actions portées par d'autres acteurs, suivies et/ou accompagnées par les Balcons	Réaliser un atlas communal du foncier et du patrimoine forestier : analyse sylvo-socio-économique réalisée (programme Leader)	VALFOR, ONF, Fibois, CRPF, associations locales
		Accompagner le changement climatique (choix des essences forestières, sensibilisation, guide pratique etc.)	Chambre d'agriculture, Adabio
		Inciter et accompagner au développement de l'agriculture bio (lien avec l'Epage de la Bourbre)	Chambre d'agriculture, Adabio
Engager un travail de fond avec les partenaires agricoles : - Modifier les besoins en irrigation (types de cultures, besoins réels) et sensibiliser à l'agroécologie - Accompagner les agriculteurs pour la mise en place de pratiques économes en eau.		Chambre d'agriculture, Adabio	

Actions transversales

Suivi & animation du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Mettre en place des moyens de **suivi et d'animation du PCAET**

- Suivre le PCAET (piloter les projets, suivre les indicateurs, assurer la communication, le relai avec les partenaires etc.)
- Animer le PCAET (mobilisation des services, partenaires, comité de travail)
- Engager les partenaires
- Engager l'ensemble de la communauté de communes (pilotage des directions)
- Evaluer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné par un prisme « climato-compatible » des projets (traduction en budget « vert »)

Sensibiliser et communiquer dans le cadre du PCAET (interne et externe)

Actions internes, issues du bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES)

Agir sur les déplacements professionnels des agents Balcons du Dauphiné & des publics bénéficiaires

Améliorer les pratiques internes : viser le label Climat – Air – Energie (anciennement Cit'ergie)

Sobriété numérique

-> Réalisation d'un **schéma directeur informatique**

Usages des bâtiments

Gestion des déchets

Réduire les consommations de papier (**dématérialisation des procédures**, changement de pratiques)

Agir sur les bâtiments de l'intercommunalité

- Réaliser un **schéma directeur immobilier et énergétique**

- Développer les **énergies renouvelables sur les bâtiments existants** (par ex ombrières photovoltaïques)

- Mise en place d'une politique environnementale dédiée de la **commande publique**

Le diagnostic du plan climat



77 800 habitants
47 communes
617 km² sur le Nord Isère

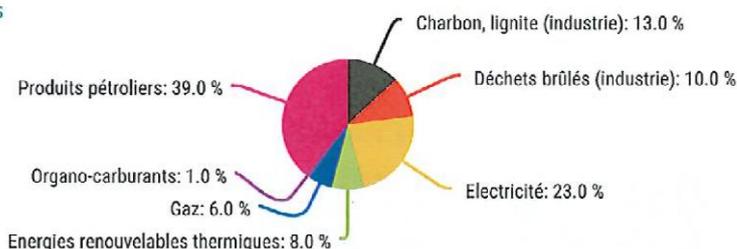
Des consommations énergétiques à réduire

2 554GWh consommés en 2014 dont 53% pour l'industrie, 22% pour le résidentiel et 17% pour les transports



14% de la consommation d'énergie couverte par des énergies renouvelables en 2014

Sources d'énergie dans la consommation totale - 2014



Une production renouvelable essentiellement assurée par le bois énergie



70% issu du bois énergie



21% issu de l'hydroélectricité



7% issu des pompes à chaleur

166 millions € de facture énergétique par an



soit environ **112 €/an/habitant**, pour les seuls résidentiel et transport



1% issu du photovoltaïque
1% issu du solaire thermique

Une qualité de l'air à préserver

Des émissions de polluants atmosphériques issus de différents secteurs, et aux impacts sur l'environnement et la santé humaine.



Agriculture



Industrie



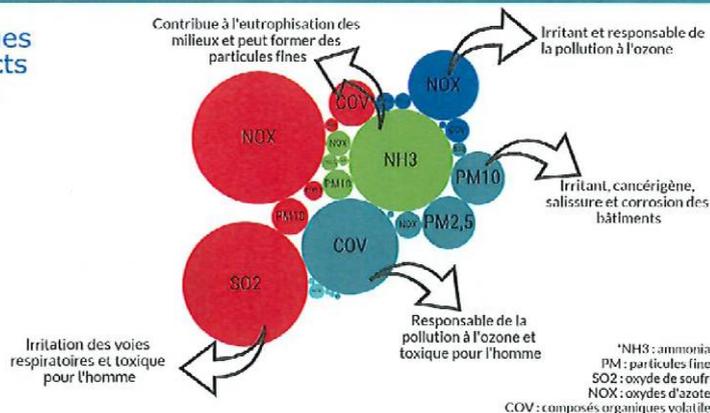
Transport routier



Résidentiel



Tertiaire



Le diagnostic du plan climat

Des émissions de gaz à effet de serre à réduire et séquestrer

1065 kTCO₂e
émises en 2016

Des sources d'émissions diverses :



73%



10%



8%



7%

La séquestration du carbone, un atout à développer



12%

des émissions de GES de 2014
stockées par la végétation



Forêts



Prairies



Cultures



Zones
humides

Une responsabilité en matière de stockage carbone des espaces naturels et agricoles

L'équivalent de 15
années d'émissions
carbone

C'est le stock actuel dans les
espaces naturels et agricoles
des Balcons du Dauphiné

Un territoire à adapter au changement climatique



Des températures moyennes plus élevées et une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur



Un volume de précipitation assez stable sur l'année, mais des sécheresses estivales plus intenses et des événements météo plus violents



Une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la vulnérabilité aux aléas naturels (risques)



La ressource en eau

Concurrence d'usage
Risques de pollutions



L'agriculture

Stress hydrique
Baisse de rendements
Décalages, ravageurs



La biodiversité

Perte de biodiversité
Feux de forêt
Perte de zones humides



La forêt

Dépérissements
Feux
Perte de boisements



L'énergie

Ruptures
d'approvisionnement
Problèmes de production



La santé et le confort

Confort d'été
Risques sanitaires

La stratégie chiffrée du PCAET à horizon 2050



Rappel du constat:

- une consommation énergétique pour l'industrie, le résidentiel et les transports
- un potentiel important de production d'énergie d'origine renouvelable
- un territoire "puits de carbone"
- une qualité de l'air à préserver
- des enjeux importants en terme de vulnérabilité climatique

Les grandes orientations stratégiques

Développer des modes de mobilités éco-responsables

Optimiser les déplacements

Favoriser le report modal

Faire évoluer les véhicules

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Rendre les occupants plus économes

Favoriser les bâtiments plus respectueux de l'environnement

Rendre les bâtiments et leurs occupants plus sobres en énergie

Favoriser une activité économique locale durable

Favoriser les activités économiques durables

Améliorer la gestion des déchets

Rendre l'agriculture plus respectueuse de l'environnement

Préserver les espaces puits de carbone

Faire de l'urbanisme un moyen d'agir pour la transition

Améliorer la gestion des eaux

Développer les énergies renouvelables

Exemplarité du territoire

Aménager un territoire résilient



Ressource en eau



Biodiversité



Agriculture



Santé

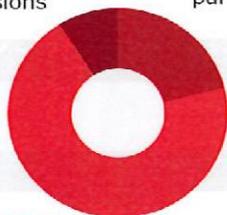


Forêt

La stratégie chiffrée du PCAET à horizon 2050

Volet climat

Reste **9%**
des émissions



Réduction de **25,4%**
des émissions de GES
par rapport à 2014

Stockage de **61,3%**
des émissions de GES restantes
(y compris le stockage industriel)

Volet énergie

2080 GWh



Réduction des
consommations de 19 %

724 GWh
1677 GWh
avec combustibles
industriels de substitution



Taux de couverture en ENR
de 35% sans comb. de
substitution

Volet air



Réduction moyenne de 40% des
émissions de polluants
atmosphériques

Les réseaux d'énergie

Développement des réseaux de distribution
d'énergie :



- Renforcement du réseau électrique au regard des besoins d'injection
- Développement du réseau gaz prioritairement vers les secteurs très concernés par l'usage du fioul
- Développement de réseaux de chaleur de petites dimensions

Quelques actions emblématiques dès 2022...

Mise en place
d'une stratégie
alimentaire locale



L'élaboration d'un
schéma directeur
de développement
des énergies
renouvelables

L'amélioration de
la connaissance
de la ressource en
eau



L'élaboration d'un
plan de mobilité
intercommunal

2. Désignation de conseillers supplémentaires au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la région de Morestel

→ Rapporteur : monsieur Spitzner, vice-président en charge l'économie circulaire

RAPPORT

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, le SICTOM de la région de Morestel étend son périmètre au 1er janvier 2022.

Ce périmètre nouveau couvrira :

- le périmètre actuel du syndicat ;
- les parties de territoire des communautés de communes des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné relevant jusqu'alors du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) ;
- le territoire couvert par le SICTOM du Guiers.

Les statuts du SICTOM de la région de Morestel prévoient que « le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communautés de communes associées [...]. Chaque communauté de communes désigne 2 délégués titulaires + 1 délégué titulaire élu par tranche de 3 500 habitants, il en est de même pour les suppléants. »

Pour les Balcons du Dauphiné, le nombre d'habitants supplémentaires pris en compte dans le calcul des sièges induit un passage de 16 à 25 conseillers syndicaux (cf tableau ci-dessous).

EPCI	NBRE HAB	1/3 500 hab.	Arrondi supérieur	Membres fixes	TOTAL	Nombre de délégués qui siègent actuellement au SICTOM de la Région de Morestel et du Guiers	Nombre de délégués à désigner pour 2022
Balcons du Dauphiné	79 914	22,83	23	2	25	16	9
Vals du Dauphiné sans Vallons du Guiers*	52 250	14,93	15	2	17	15	2
SICTOM du Guiers (6 VDD + 6 Val Guiers2**)				12	12	12	12
TOTAL					54	43	

*VDD complet : $17 + 6 = 23$ délégués

** Val Guiers : 6 délégués

Il convient donc de désigner 9 conseillers titulaires et 9 suppléants supplémentaires au SICTOM de Morestel (installation prévue lors d'un conseil syndical première quinzaine de janvier)

Pour mémoire, les représentants actuels des Balcons du Dauphiné au SICTOM sont :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Sylvain JUPPET	Pascale CLEYET
2	Frédéric GONZALEZ	François MANON
3	Christian LEPREVOST	Corrine PERRET
4	Francis SPITZNER	Anne MATILLAT
5	Patrick ROSSI	Jean-Paul CROLLARD
6	David EMERAUD	Florian ALMA
7	Alain MOIROUX	Bruno PETROZZI
8	Eric TERUEL	Sylvie BOGAS
9	Nathalie PEJU	Jean-Marie OGET-PREVOT
10	Jean-Philippe BAYON	Gilbert BATHIER
11	Laurent GUILLET	Aurélie VINCENT
12	Corinne GEORGES	Colette ANGLADE
13	Gilbert POMMET	Isabelle MARTIN
14	Jean-Yves ROUX	Xavier FOURNET
15	Philippe FILLIOD	Bernard ODET
16	Maurice BELANTAN	Michaël ENKIRCHE

Le président propose les candidatures supplémentaires de XXXX

Le président propose au conseil communautaire de désigner les élus suivants en tant que représentants titulaires et représentants suppléants supplémentaires de l'intercommunalité au sein du SICTOM de la région de Morestel.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

	Objet	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
180	Convention de mise à disposition de parcelles sur la commune d'Arandon-Passins dans le cadre du projet de ferme photovoltaïque	1076,10 € par an		
183	Remboursements aux abonnés de la régie des eaux		397 €	
184	Remboursements aux abonnés de la régie des eaux		1 210 €	
194	Demande de subvention LEADER Dossier Etude Tiers Lieux	28 960 €		

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

	Objet	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
69	Renouvellement du portage de l'animation du site Natura 2000 "l'Isle Crémieu" - FR8201727			x

3. Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2022

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge des finances**

RAPPORT

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice antérieur.

Concernant la section d'investissement, ce même article prévoit, que jusqu'à l'adoption du budget, la collectivité peut, sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le vote des budgets primitifs étant prévu lors du conseil communautaire de mars 2022, il convient de prévoir la possibilité de réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services.

De ce fait, il est proposé de procéder à une ouverture anticipée des crédits, par chapitre, en section d'investissement sur les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe eau en régie
- Budget annexe assainissement en régie
- Budget annexe eau en délégation de service public (DSP)
- Budget annexe assainissement en DSP.

Le président propose au conseil communautaire d'approuver l'ouverture anticipée des crédits sur le budget principal, et sur les quatre budgets annexes pour l'exercice 2022.

4. Fixation des règles de gestion des immobilisations pour les budgets en M49

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge des finances**

RAPPORT

Conformément à l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire de la collectivité. Cette technique comptable va permettre de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager la ressource nécessaire destinée à les renouveler.

Il est précisé que sont considérés comme des immobilisations, tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme, dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine.

Les immobilisations sont imputées au sein de la section d'investissement et enregistrées sur les comptes de classe 2 selon les règles suivantes :

Les immobilisations sont imputées au sein de la section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2 selon les règles suivantes :

- Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20 (études, logiciels, subventions d'équipement) ;
- Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21 (mobilier, véhicules, terrains, installations techniques...) et 23 (travaux)
- Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27 (avances versées aux budgets annexes par exemple).

En vertu de l'article R2321-1 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe librement pour chaque catégorie de biens, sauf exception, les durées d'amortissement.

Suite à la prise de compétence eau et assainissement, il est nécessaire de procéder à la fixation des règles de gestion des immobilisations et des durées d'amortissement afférentes, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, pour les quatre budgets concernés en nomenclature M49, à savoir :

- Budget eau en régie
- Budget assainissement en régie
- Budget eau en DSP
- Budget assainissement en DSP.

En outre, pour ajuster les règles d'amortissement en fonction des enjeux, une collectivité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

Il est donc proposé :

- De fixer les durées d'amortissement tel que proposé ci-après.
- D'aménager la règle du prorata temporis pour les subventions d'équipements versées ainsi que les biens de faible valeur dont la valeur unitaire et inférieure à 1000 € TTC faisant l'objet d'un suivi globalisé dans l'inventaire.

 **Le président propose au conseil communautaire d'adopter les mesures comptables relatives à la gestion des immobilisations telles que précisées ci-dessus.**

Durées d'amortissement applicables à compter du 1er janvier 2022 aux éléments patrimoniaux des budgets de l'eau et de l'assainissement (M49)

Libellé	Compte	Durée d'amortissement en année	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
Immobilisation de faible valeur		1	Valeur unitaire inférieure à 1000 € TTC faisant l'objet d'un suivi globalisé dans l'inventaire	2818XX
Frais d'études	2031	3	Toute étude préalable à des travaux d'investissement non suivie de réalisation	28031
Frais de recherches et de développement	2032	3	Toute étude préalable à l'acquisition d'immobilisation incorporelle non suivies de réalisation	28032
Frais d'insertion	2033	3	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (J.O., BOAMP,...), non suivis de réalisation	28033
Concessions et droit similaires	2051	2	Licences logiciels bureautiques, adobe, antivirus, système d'exploitation...	28051
Concessions et droit similaires	2051	4	Licences applicatifs métiers (Exploitation, SIG, GMAO...)	28051
Autres immobilisation incorporelles	2088	2		
Agencement et aménagements de terrains nus	2121	15		28121
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	20		28128
Agencement et aménagements de terrains bâti	2125	20		28125
Constructions bâtiments d'exploitation	21311	40	Ouvrages de génie civil lourds	281311
Constructions bâtiments administratifs	21315	30	Sièges et bâtiments annexes	281315
Installations générales aménagement des construction bâtiments d'exploitation	21351	20	Aménagements des ouvrages d'exploitation et installations techniques	281351
Installations générales aménagement des construction bâtiments administratifs	21355	20	Aménagements des bâtiments administratifs et installations techniques	281355

Autres constructions	2138	15	Ouvrages légers	28138
Installations techniques	2151	15		28151
Réseaux d'adduction d'eau	21531	45	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport, le traitement de l'eau potable, canalisations et éléments connexes	281531
Réseaux d'assainissement	21532	50	Canalisations et éléments connexes	281532
Matériel industriel	2154	12	Outillage	28154
Matériel spécifique d'exploitation / Distribution d'eau	21561	12	Pompes, appareils électromécaniques, installations de ventilation, surpresseur	281561
Matériel spécifique d'exploitation / Assainissement	21562	12	Pompes, appareils électromécaniques, installations de ventilation...	281562
Installations générales, agencements, aménagements divers	2181	15		28181
Matériel de transport	2182	5	Véhicules < 3,5 tonnes	28182
Matériel de transport	2182	7	Véhicules > 3,5 tonnes	28182
Matériel de bureau et informatique	2183	3	Ordinateurs portables	28183
Matériel de bureau et informatique	2183	4	Ecrans, boîtiers et pc fixes	28183
Matériel de bureau et informatique	2183	5	Baies, matériels actifs, serveurs	28183
Mobilier	2184	10	Bureaux, armoires, coffres et caissons, mobilier de rangement...	28184
Mobilier	2184	5	Chaises et fauteuils	28184
Autres	2188	2	Téléphone portable	28188
Autres	2188	5	Installation et serveurs, téléphonie fixe	28188
Autres	2188	2	Petit électroménager : micro-ondes, bouilloires, cafetières....	28188
Autres	2188	5	Gros électroménager (four, machines à laver, sèches linges), matériel audio, photo, hifi...	28188

5.Répartition du patrimoine transféré du syndicat intercommunal de Montalieu-Porcieu pour intégration des résultats

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge des finances**

RAPPORT

Suite à la prise de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes a procédé à la reprise et à l'intégration des résultats de l'ensemble des anciens gestionnaires.

Cependant, le trésor public n'a pas, de son côté, procédé à l'enregistrement des écritures d'intégration du patrimoine et de fait des résultats concernant le syndicat intercommunal de Montalieu-Vercieu, Porcieu-Ambagnieu et Charette, en raison de l'absence de délibération de répartition du patrimoine de ce dit syndicat.

Lors du conseil communautaire du 24 juin dernier et de l'approbation des comptes administratifs et comptes de gestion, des écarts étaient alors constatés, dans l'attente de cette prise de délibération.

Ainsi, il convient d'approuver la répartition du patrimoine transféré du syndicat de Montalieu afin de permettre au trésor public d'enregistrer ce patrimoine ainsi que les résultats afférents dans la comptabilité des budgets eau et assainissement en Délégation de Service Public (DSP) de la communauté de communes.

Il est notamment précisé que les résultats repris sont répartis de la façon suivante :

- 002 – Excédent de fonctionnement :
 - Budget eau en DSP : 232 782,37 €
 - Budget assainissement en DSP : 295 667,68 €

- 001 – Excédent d'investissement :
 - Budget eau en DSP : 186 396,46 €
 - Budget assainissement en DSP : 2 058 977,01 €

Le président propose au conseil communautaire d'approuver la répartition du patrimoine transféré du syndicat intercommunal de Montalieu-Vercieu, Porcieu-Ambagnieu et Charette pour intégration des résultats

6. Présentation de l'organigramme de la collectivité – Structuration des pôles

→ Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale

RAPPORT

Dans le cadre de la structuration de ses services, la communauté de communes des balcons du Dauphiné s'est dotée d'un budget de fonctionnement ambitieux qui doit permettre d'accompagner de manière efficiente la mise en œuvre du projet de territoire.

Ainsi, ont été intégrées aux charges des personnels de 8 500 000 euros qui comprend les engagements déjà actés, une marge de manœuvre de 250 000 euros, sciemment restreinte, visant à renforcer les fonctions support de la collectivité.

Le bureau communautaire s'est également engagé à proposer de manière transparente pour validation au conseil communautaire, chaque création de poste budgétaire.

A ce jour et pour rappel, le conseil communautaire a procédé depuis le vote du budget principal, aux créations et suppressions de :

	ETP		Coût annuel chargé	
	Avant	Après	Avant	Après
Direction de la communication	1,7	3	81 000 €	143 000 €
Direction du patrimoine	5	7	188 000 €	258 000 €
Direction des finances, des affaires juridiques et de la commande publique	11	10	446 000 €	436 000 €
Direction des ressources humaines et des moyens généraux	8	9	351 360 €	370 640 €
Direction des systèmes d'information	1,5	2	64 700 €	93 300 €
Total	27,2	31	1 131 060 €	1 300 940 €

Soit en coût employeur en année pleine un montant de 169 880 €.

Somme ramenée à **137 880 €** consommés sur l'enveloppe de 250 000 € dédiée au renfort des fonctions supports compte tenu du poste d'assistant administratif RH déjà intégré à la masse salariale de la collectivité.

La synthèse de la première phase du processus de réorganisation générale intégrant les évolutions proposées au vote du présent conseil, en lien avec le budget principal de la collectivité est présentée dans le tableau ci-après :

	DIRECTION	ETP		Coût annuel chargé	
		Avant	Après	Avant	Après
POLE RESSOURCES	Direction des finances, des affaires juridiques et de la commande publique	11	10	446 000 €	436 000 €
	Direction des ressources humaines et des moyens généraux	8	9	351 360 €	338 640 €
	Direction des systèmes d'information	1,5	2	64 700 €	93 300 €
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	Direction de la communication	1,7	3	81 000 €	143 000 €
POLE SERVICES A LA POPULATION	Direction des équipements sportifs	9,54	8,54	380 700 €	329 400 €
	Direction logement habitat et avenir médical	2,8	0	136 700 €	- €
	Direction des services à l'usager en milieu rural	4	7,8	157 000 €	305 700 €
	Direction de l'enfance	29,4	28,6	934 800 €	942 200 €
	Direction de la petite enfance	84,12	85,12	- €	34 000 €
	Direction de la culture	4,3	4,3	139 900 €	139 900 €
POLE INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Direction du patrimoine	5	7	188 000 €	258 000 €
	Direction de l'urbanisme et du foncier	7	8	313 800 €	381 800 €
	Technicien SIG	0	1	- €	40 000 €
	Service développement économique	4	4	193 900 €	193 900 €
POLE ENVIRONNEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE ET GRAND CYCLE DE L'EAU	Direction environnement transition écologique et cycle de l'eau	4	7	- €	26 675,00 €
Total		176,36	185,36	3 387 860 €	3 662 515 €

Soit en coût employeur en année pleine un montant de **274 655 €** consommé sur l'enveloppe initiale de **250 000 €** dédié au renfort des fonctions supports.

1. *Présentation détaillée « Pôle services à la population »*
Mise à jour du tableau des effectifs, emplois permanents

1. Direction des équipements sportifs.

Les équipements sportifs de la communauté de communes comprennent la piscine intercommunale située à Morestel, le gymnase des Balcons du Dauphiné situé à côté du lycée de Morestel et la piste d'athlétisme qui lui est adossée.

Actuellement, l'exploitation de ces équipements est assurée par 9,33 ETP relevant des filières sportives et techniques.

Dans une démarche de gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences le comité technique du 12 juillet 2021 a rendu un avis favorable à :

- En anticipation du départ à la retraite de la directrice des équipements sportifs de supprimer 1 poste permanent de catégorie A.
- En compensation de cette suppression de l'émergence (à effectif constant) d'un poste de chef de bassin de catégorie B et d'un poste de référent administratif de catégorie C.

2. Direction logement habitat et avenir médical.

La direction habitat logement et avenir médical porte deux missions distinctes tout en étant complémentaires : Une mission de planification de la politique habitat logement notamment par le biais du Programme Local de l'Habitat (PLH) et une mission d'accompagnement vers le logement locatif social des ménages les plus en difficulté d'accès.

La direction compte 3 agents pour un équivalent de postes permanents de 2,8 ETP (dont 1 agent à temps partiel) dont 0,4 déployé au sein de France Service au titre des services de proximité en milieu rural, avec une spécialité habitat logement.

Il s'agit d'1 poste de directeur habitat logement et avenir médical à temps complet de catégorie A et de 2 postes de chargés de mission habitat logement dont 1 poste à temps non complet 28h (catégorie B), et 1 à temps complet (catégorie C) en mutualisation avec France Services.

L'organisation actuelle, telle que mise en place en 2017 au moment de la fusion des intercommunalités, mérite d'être interrogée au regard des liens entre pôles et de la pyramide des âges avec une anticipation des besoins en matière de transfert de compétences.

Concernant les liens entre les pôles :

Le PLH comporte désormais un volet foncier qui renvoie d'autant plus au volet urbanistique. L'outil de planification dont se dotent les intercommunalités est désormais le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLUiH).

Bien que cet outil de planification ne puisse être mis en œuvre actuellement aux Balcons du Dauphiné, le travail en partenariat entre le service habitat logement et le pôle « ingénierie développement territorial » est une réalité qui doit être structurée.

L'accompagnement des ménages vers le logement social s'apparente davantage aux services de proximité en milieu rural et aux missions dévolues à l'espace France Services d'où un lien déjà étroit entre ces deux services au sein du pôle « services à la population ». Il est relevé que cet accompagnement est à la fois administratif et social, et que, sur ce dernier point, les Balcons du Dauphiné ne sont pas dotés d'agents dédiés (question à voir en lien avec le diagnostic territorial globalisé et le projet de territoire).

► Concernant la pyramide des âges et le transfert de compétences :

2 des 3 agents du service habitat logement partiront en retraite à une échéance de 2 à 3 ans (cat A et B). De par leur ancienneté au sein de l'intercommunalité, ils disposent de compétences et d'une connaissance du terrain qu'il conviendrait de pouvoir transmettre dans les meilleures conditions possibles.

Au regard des éléments ci-dessus, il est proposé de conserver au sein du pôle services à la population, et plus particulièrement au sein de la direction des services en milieu rural, la mission d'accompagnement des ménages et d'intégrer la mission de planification au pôle ingénierie et développement territorial.

Cette nouvelle organisation conduit à suppression de la direction en tant qu'entité en répondant à la démarche de rationalisation du nombre de directions au sein du pôle services à la population, nombre qui le distingue actuellement des autres pôles.

3. Direction des services à l'utilisateur en milieu rural.

Le service nommé « Maison de Services Au Public (MSAP) » était installé au sein du site communautaire de Morestel pendant plusieurs années. Deux agents étaient affectés à son fonctionnement : 1 ETP accueil et coordination et 0,8 ETP accueil (plus 0,2 ETP sur l'activité Information Jeunesse, rattachée au service)

La mission principale des agents de la direction est d'apporter une information de premier niveau, d'orienter mais aussi d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien et d'emploi, via des dossiers « papier » ou dématérialisés, sur tous les domaines de la vie quotidienne et avec l'appui des institutions nationales. Ils assurent un accueil physique, téléphonique et répondent aux sollicitations par messages électroniques.

Après avoir identifié la demande, ils proposent un accompagnement dans la réalisation des démarches sur le flux ou sur rendez-vous afin de résoudre les cas plus complexes.

Ils s'appuient sur les outils informatiques à leur disposition ou sur les postes en libre-service afin de faciliter les démarches autonomes des usagers, quelles qu'elles soient.

Le conseiller numérique recruté en juillet 2021 vient en appui de l'accompagnement des habitants sans un objectif d'autonomisation, d'inclusion numérique.

L'objectif de ce service est de proposer aux citoyens un accès facile à l'information et à l'accompagnement souhaité, en proximité. Des agents d'autres directions faisaient des permanences pour accompagner des ménages sur le sujet de l'habitat logement, l'emploi, la jeunesse, l'insertion au sein de France services. Ceux-ci ont toute légitimité à être regroupés au sein du service en milieu rural pour garantir un meilleur service public de proximité.

Dans une logique de développement de l'offre de service public de proximité, le comité technique du 25 octobre 2021 a rendu un avis favorable à l'émergence d'une **direction des services à l'utilisateur en milieu rural** qui permettra, comme évoqué dans le cadre de la réorganisation de la direction habitat-logement, l'intégration de la mission d'accompagnement des ménages et de développer la politique d'inclusion sociale (santé et insertion), champ porté par des vice-présidents mais sans ressource humaine interne dédiée à ce jour.

Elle répond également à une nécessaire adaptation de l'équipe France Services, avec une vigilance : le respect du cahier des charges de France Services qui prévoit 2 agents formés en front office du public accueilli.

Enfin elle s'ajuste afin d'anticiper le départ en retraite de l'agent assurant à ce jour les fonctions de direction et portant historiquement ce service.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé de s'appuyer sur la réorganisation générale du pôle pour dégager des moyens répondant aux objectifs de la collectivité en matière de prestation de service public de proximité et ainsi :

De créer un poste de **chef de service accueil et relation à l'utilisateur** de catégorie A/B+ à temps plein ; par redéploiement d'un poste supprimé de la direction enfance.

Un poste de **chargé de l'habitat et du logement** de catégorie B à TNC 28h (0,8 ETP) en transfert de la direction habitat-logement ayant pour mission :

- d'enregistrer les dossiers de demandes de logement social en provenance des communes
- d'accompagner les demandeurs en logement social dans la constitution de leur dossier et assurer le lien avec les communes, les bailleurs sociaux et l'Etat,
- d'assurer l'enregistrement SNE et l'élaboration de la CSI

Un poste de **chef de projet inclusion sociale** de catégorie A/B+ à temps plein chargé par redéploiement d'un poste supprimé :

- d'accompagner les structures pour recevoir et garantir un accueil de qualité pour tous en travaillant en transversalité avec les services et institutions
- de collaborer avec les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention, de handicap et d'insertion
- de coordonner au niveau territorial, l'ensemble des opérations permettant de définir les actions en matière de santé ou d'inclusion sociale, intégrant les enjeux d'insertion de les mettre en œuvre, de les évaluer et de contribuer à l'ajustement du projet.

Deux postes **d'agent d'accueil et de relation à l'utilisateur de catégorie C** à temps plein polyvalent sur les sites de Morestel et Villemoirieu :

Dont un poste à temps plein chargé de l'accueil et plus particulièrement de l'accompagnement des ménages pour les demandes de logement.

Un poste de **chargé de l'animation du tiers lieux et d'accueil** de catégorie B à temps plein.

	ETP poste		Poste affecté au service		Catégorie emploi		Permanent/non permanent		Temps complet/non complet	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Directrice	1	1	1	1	A	A	Permanent	Permanent	TC	TC
Agent d'accueil et de services à l'utilisateur	2	2	2	2	C	0	Permanent	Permanent (<i>Redéploiement d'un agent sur le poste de Chargé de l'animation du tiers lieux et d'accueil. Le 2^e poste est transféré de la direction habitat-logement.</i>)	TC	TC
Chef de service accueil et relation à l'utilisateur	0	1	0	1		B		Permanent		TC
Chef de projet habitat-logement	0	0,8	0	0,80		B		Permanent (<i>en transfert de la direction habitat-logement</i>)		TNC
Chef de projet inclusion sociale	0	1	0	1		B		Permanent (<i>pourvoi par redéploiement interne</i>)		TC
Conseiller numérique	1	1	1	1	C	C		Non permanent		TC
Chargé de l'animation du tiers lieux et d'accueil	0	1	0	1		B		Permanent (<i>pourvoi par redéploiement interne</i>)		TC
total	4	7.8	4	7,80						

Soit une réorganisation avec un passage de 4 à 7,8 ETP, hormis le poste de chef de service accueil et relation à l'utilisateur l'ensemble des postes sera pourvu par redéploiement interne.

 **Le président propose au conseil communautaire la création d'un poste permanent à temps complet de catégorie A/B+ (chef de service accueil et relation à l'utilisateur).**

4. Direction de l'enfance

La compétence enfance est une compétence optionnelle des intercommunalités et concerne les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Concernant notre collectivité, cette compétence a été intégrée partiellement en 2018, les communes de + 4 400 habitants ayant conservé la gestion de cette compétence ainsi que la commune de Corbelin jusqu'au 31 décembre 2021.

Le secteur géographique des ex Balmes Dauphinoises est en Délégation de Service Public (DSP) avec Léo Lagrange, contractualisée jusqu'au 31 décembre 2022.

La direction de l'enfance est au contact direct avec les usagers du territoire, à l'instar de la direction de la petite enfance, les missions des responsables de structures et des animateurs requièrent patience, adaptabilité, créativité et implication au quotidien.

La collectivité assure en direct la gestion de 8 accueils de loisirs et d'un 9^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2022 (Corbelin), repartis sur l'ensemble du territoire.

La direction de l'enfance est actuellement composée de :

- 1 directeur à temps complet (1 ETP)
- 4 responsables de structures chefs de service à temps complet (4 ETP)
- 1 responsable de structure chef de service à temps non complet (28h)
- 1 gestionnaire familles à temps complet (1 ETP)

Soit 6,8 ETP pour les agents permanents de la direction et 7,8 ETP au 01 janvier 2022 avec le transfert de Corbelin.

La direction enfance a besoin de se structurer afin de mettre en œuvre le projet pédagogique enfance de la communauté de communes, de favoriser la transversalité et le travail en équipe en son sein, et organiser la vie de sa structure en fonction d'orientations communes et des axes définis par le projet de territoire.

Cette structuration doit également permettre de définir précisément les effectifs permanents nécessaires à son fonctionnement dans une démarche de **mise en conformité réglementaire** du statut de ses animateurs et répondre ainsi à une problématique récurrente relative au recrutement du personnel d'animation.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé de :

Supprimer les 5 postes de responsables de structures et le poste de gestionnaire famille.

De créer 2 postes de chefs de service à temps complet de catégorie A/B+ : postes à composante administrative, ils assurent notamment le recrutement et l'encadrement les animateurs.

De couvrir la délégation exécutive et favoriser le lien entre jeunesse et métiers de l'animation grâce à la création d'un poste de chef de projet actions en direction de la jeunesse à temps complet de catégorie A/B+ :

l'émergence de cette fonction devra permettre d'améliorer la prise en compte du public jeune dans les champs de compétences de la communauté de communes et de développer les missions du Point Information Jeunesse en prenant en compte l'aspect rural de notre territoire pour y développer un PIJ itinérant.

De décliner les orientations de la politique enfance en actions par la création de 3 postes d'animateurs référents thématiques (coordination des séjours / développement des partenariats / structuration des stages thématiques) à temps complet de catégorie C.

De définir nos effectifs permanents réglementaires par la création de 27 postes d'animateurs à temps non complet 28h (21,6 ETP) :

Ces fonctions sont actuellement occupées par des agents non titulaires non permanents sur des besoins pourtant pérennes de la collectivité.

Plutôt que de créations de postes, il s'agit de la pérennisation de situations qui devraient relever d'emplois permanents dans une logique de mise en conformité réglementaire. Cela permettra également d'améliorer l'attractivité de ces fonctions, d'apporter une solution aux problématiques de recrutement, dans une logique de professionnalisation du métier et d'articuler en partenariat avec le département le contrat territorial jeunesse adopté par le conseil en 19 novembre 2020.

Certains se verront confier des missions de référents de site ; ils assureront ainsi que le lien avec l'encadrement hiérarchique.

	ETP poste	Poste	Catégorie emploi	Permanent/non permanent	Temps complet/non complet
--	-----------	-------	------------------	-------------------------	---------------------------

	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Directeur enfance jeunesse	1	1	1	1	B	A	PERM	PERM	TC	TC
Responsables de centre de loisirs (y compris Corbelin)	5,8	0	6	0	C		PERM			
Gestionnaire familles	1	0	1	0	C		PERM			
Chefs de service	0	2	0	2		B+/A		PERM		TC
Chef de projet actions en direction de la jeunesse	0	1	0	1		B+/A		PERM		TC
Animateurs référents thématiques	0	3	0	3		C		PERM		TC
Animateurs	21,6	21,6	27	27	C	C	Non PERM	PERM	TNC	TNC
Total	29,4	28,6								

Soit une réorganisation avec un passage de 29,4 à 28,6 ETP.

Le président propose au conseil communautaire la création de 27 postes permanents à temps non complet 28h de catégorie C (animateurs).

5. Direction de la petite enfance

La direction de la petite enfance comprend 9 Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) et 7 relais petite enfance (RPE) en gestion directe.

L'exploitation (structuration type) de ces équipements est assurée pour les EAJE par :

- 1 directrice à temps complet (1 ETP) de catégorie A, infirmière puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants (EJE).
- Des éducatrices de jeunes enfants (EJE) pour les structures de plus de 15 enfants catégorie A à temps complet.
- Des auxiliaires de puériculture à temps complets et non complets à hauteur de 0,50 ; 0,60 et 0,80 ETP de catégorie C.
- Des agents d'animation petite enfance à temps non complets de 0,50 ; 0,80 et complets de catégorie C.
- Des maîtresses de maison à temps non complet 0,80 ETP ; 0,92% et complet de catégorie C.

Soit un total de **77,62 ETP** pour l'ensemble des structures.

Pour les RPE, elle est assurée par :

- Des animatrices à temps non complets ou complet (de 0,50 à 1 ETP) de catégorie A.

Soit un total de **6,5 ETP**.

En phase une de réorganisation, et afin de répondre à des problématiques d'organisation liées aux quotas de postes diplômés sur l'EAJE de Montalieu-Vercieu, il est proposé de **transformer 1 poste d'animatrice en poste d'auxiliaire de puériculture** (catégories C).

De même, afin de répondre aux tensions de garde sur l'EAJE de Frontonas, d'augmenter la capacité d'accueil et d'harmoniser le temps de travail de direction (présence terrain et référence sanitaire), le comité technique du 25 octobre 2021 a rendu un avis favorable à **création d'un poste d'auxiliaire de puériculture** à réintégrer aux effectifs généraux en phase 2 de réorganisation.

Soit une réorganisation avec un passage de 84,12 à 85,12 ETP.

Le président propose au conseil communautaire la création de 1 poste permanent à temps complet de catégorie C (auxiliaire de puériculture).

6. Direction de la culture

Structuration des effectifs budgétaires de la direction de la culture :

- 1 poste de direction - Catégorie A
- 1 chargée culture – Catégorie B.
- 1 musicienne intervenante, coordinatrice musique à l'école - Catégorie B.
- 2 musiciens intervenants à TNC (0,5 ETP soit 10h par semaine) -e Catégorie B.
- 1 musicienne intervenante à 0,3 ETP soit 7h par semaine de catégorie B.

La redéfinition des postes et des périmètres d'activité seront présentés en phase 2 de réorganisation, en lien avec le projet de développement culturel de la collectivité.

En synthèse, sur la globalité de son périmètre, en s'appuyant sur les concepts de gestion prévisionnelle des effectifs des emplois, de mutualisation et de redéploiement des compétences, la structuration et le renforcement du pôle services à la population se traduit financièrement de la façon suivante :

POLE SERVICES A LA POPULATION	ETP		Coût annuel chargé	
	Avant	Après	Avant	Après
Direction des équipements sportifs	9,54	8,54	380 700 €	329 400 €
Direction logement habitat logement et avenir médical	2,8	0	136 700 €	- €
Direction des services à l'usager en milieu rural	4	7,8	157 000 €	305 700 €
Direction de l'enfance	29,4	28,6	934 800 €	942 200 €
Direction de la petite enfance	84,12	85,12	- €	34 000 €
Direction de la culture	4,3	4,3	139 900 €	139 900 €
Total	134,16	134,36	1 609 200 €	1 611 300 €

Soit en coût employeur annuel **+2 100 €**.

En précision concernant le mode de calcul :

- Direction des équipements sportifs : la suppression anticipée du poste de direction est intégrée.
- Direction logement habitat et avenir médical : redéploiement de l'ensemble des agents au sein des direction services à l'usager en milieu rural et urbanisme et stratégie foncière.
- Direction des services à l'usager en milieu rural : surcoût absorbé par le pourvoi des postes par redéploiement interne (depuis les directions habitat logement et enfance).
- Direction de l'enfance : y compris la différence de coût employeur liée à la transformation en postes permanents des postes d'animateurs.
- Direction de la petite enfance : présentation du coût supplémentaire lié à la création de poste uniquement.

En termes de postes budgétaires, cette structuration donne lieu à la création de :

- 1 poste de catégorie A/B+ (chef de service accueil et relation à l'usager)
- 27 postes de catégorie C à temps non complet 28h (animateurs)
- 1 poste de catégorie C (auxiliaire de puériculture)

Et à la suppression à terme d'un poste de catégorie A (direction des équipements sportifs)

2. Pôle ingénierie et développement territorial
Mise à jour du tableau des effectifs, emplois permanents

A ce jour et pour rappel sur ce pôle, le conseil communautaire a procédé depuis le vote du budget principal, à la création de 2 postes permanents au sein de la **direction du patrimoine** :

	ETP		Coût annuel chargé	
	Avant	Après	Avant	Après
Direction du patrimoine	5	7	188 000 €	258 000 €

Ainsi qu'un poste de chef de projet petite ville de demain dans une logique d'opportunité (poste financé à 75% par l'État).

1. Direction de l'urbanisme et de la stratégie foncière.

Actuellement, la communauté de communes instruit pour le compte des communes du territoire, via une convention de délégation de service public, les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme. Pour cela, il existe un service Autorisation Droit des Sols (ADS) qui instruit environ 1 000 actes par an.

Par ailleurs, la collectivité porte des documents cadres (Programme Local de l'Habitat et Plan Climat Air Energie Territorial) qui doivent être impérativement mis en œuvre dans les documents d'urbanisme communaux (Plan Local d'Urbanisme - PLU). De plus, certaines compétences de la collectivité nécessitent une traduction réglementaire dans ces PLU (aménagement de zone d'activités, mobilités, natura 2000, eau et assainissement...). Cela implique que la collectivité accompagne les communes lors de l'élaboration et de l'évolution des PLU, comme le nécessite son rôle de Personne Publique Associée (PPA), et qu'elle soit – par ailleurs – en capacité d'anticiper ses besoins en matière de planification territoriale pour accompagner l'ensemble de ses politiques publiques.

Le service ADS est le 1^{er} service mutualisé de la collectivité puisque les 3 anciennes intercommunalités avaient créé ce service dès 2015, avant fusion. Ce service qui accompagne les communes dans l'exercice de leur compétence, est entièrement pris en charge par la communauté de communes. Il est composé de 4 instructeurs et d'une assistante.

Le comité technique du 25 octobre 2021 a rendu un avis favorable au rattachement du Programme Local de l'Habitat au sein de la direction urbanisme et stratégie foncière.

Le bilan intermédiaire du PLH, approuvé en 2019, va devoir être réalisé en 2022 et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) va se terminer la même année. Dans ce cadre, une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un nouveau dispositif sur le territoire de la communauté de communes va être nécessaire et le lien avec petite ville de demain sera important.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'intégrer la compétence PLH au sein de la direction urbanisme et stratégie foncière par la création d'un poste de **chef de projet programme local d'habitat** de catégorie A à temps complet.

	ETP poste		Poste		Cadre d'emploi		Permanent/non permanent	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Directeur	1	1	1	1	Attaché	Attaché	Permanent	Permanent
Instructeur /coordinateur	1	1	1	1	Rédacteur	Rédacteur	Permanent	Permanent
Instructeurs	3	3	3	3	Rédacteur /	Rédacteur /	Permanent	Permanent
Assistante ADS	1	1	1	1	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Permanent	Permanent
Chef de projet PVD	1	1	1	1	Attaché	Attaché	Non permanent	Non permanent
Chef de projet PLH	0	1	0	1		Attaché		Permanent
Total	7	8	7	8				

Soit une réorganisation avec un passage de 7 à 8 ETP.

	Coût annuel chargé	
	Avant	Après
Directeur	55 000,00 €	55 000 €
Instructeur /coordinateur	45 000,00 €	45 000 €
Instructeurs	128 800,00 €	128 800 €
Assistante ADS	35 000,00 €	35 000 €
Chef de projet PVD	50 000,00 €	50 000 €
Chef de projet PLH	- €	68 000 €
Total	313 800,00 €	381 800 €

Financement de l'état 75%
Purvoi du poste par redéploiement interne

Soit un écart annuel de +68 000€ à l'échelle de la direction en lien avec le redéploiement interne du chef de projet PLH. L'impact financier est donc nul à l'échelle de la collectivité.

2. Émergence d'une fonction de technicien SIG.

La collectivité n'est actuellement pas dotée de Système d'Information Géographique, alors que le besoin est grandissant pour de nombreux services. La recherche de synergies entre les collectivités, les directions et les services en matière d'informations géographiques est en effet une problématique stratégique, afin de faciliter l'exercice des compétences et la conduite des politiques publiques par une meilleure connaissance du territoire.

C'est un système qui permet de stocker, traiter, croiser, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques.

Cet outil sera essentiel pour la gestion du foncier mais au-delà, il sera utile à tous les services qui ont besoin de géo-informatique (ou géomatique) et d'observation du territoire (édition de données, cartes ...).

A cette fin, le SIG / observatoire sera rattaché au pôle ingénierie et développement territorial même s'il interviendra en transversalité pour l'ensemble des directions et pôles.

Il est proposé la création d'un poste de technicien SIG de catégorie B, dont le rôle sera de concevoir des architectures de bases de données géographiques, d'analyser et d'exploiter les données. Il sera amené à optimiser les bases géographiques, créer et développer des outils spécifiques, en gérer la confidentialité.

Le technicien SIG devra également établir des cartes intelligentes (à l'aide de données géographiques, d'images aériennes et satellites), et produire de la documentation et des statistiques. Ces cartes seront destinées à

alimenter des outils d'aide à la décision et pourront servir aux bilans des politiques publiques, aux analyses prospectives et d'outil opérationnel pour les services techniques, eau et assainissement, environnement et biodiversité.

Le président propose au conseil communautaire la création d'1 poste permanent à temps complet de catégorie B (Technicien SIG)

3. Direction du développement économique et du tourisme.

Structuration des effectifs budgétaires du service développement économique :

- 1 poste de chef du service développement économique : Catégorie A
- 1 poste de chef de projet développement économique : Catégorie A
- 1 poste de chargé de développement économique : Catégorie C
- 1 poste **non permanent** d'animateur commerces de proximité : Catégorie B.

→ **Pérennisation du poste d'animateur commerces de proximité de catégorie B (filiale administrative) et redéfinition des postes et des périmètres d'activité en phase 2 de réorganisation.**

Le président propose au conseil communautaire la création d'1 postes permanent à temps complet de catégorie B (animateur commerces de proximité)

En synthèse, sur la globalité de son périmètre, en s'appuyant sur les concepts de gestion prévisionnelle des effectifs des emplois, de mutualisation et de redéploiement des compétences, la structuration et le renforcement du pôle ingénierie et développement territorial se traduit financièrement de la façon suivante :

POLE INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	ETP		Coût annuel chargé	
	Avant	Après	Avant	Après
Direction du patrimoine	5	7	188 000 €	258 000 €
Direction de l'urbanisme et du foncier	7	8	313 800 €	381 800 €
Technicien SIG	0	1	0 €	40 000 €
Service développement économique	4	4	193 900 €	193 900 €
Total	16	20	695 700 €	873 700 €

Soit en coût employeur annuel réel **+178 000€**.

En termes de postes budgétaires, cette structuration donne lieu à la création de :

- 2 postes de catégorie B (technicien SIG et animateur commerces de proximité)

3. Pôle environnement, transition écologique et cycles de l'eau Mise à jour du tableau des effectifs, emplois permanents

1. Direction de l'environnement, de la transition écologique et du grand cycle de l'eau.

L'environnement et la transition écologique constituent une thématique extrêmement large, transversale au sein de l'intercommunalité et du territoire. Sont ainsi concernés autant le logement, que l'économie, l'agriculture, la biodiversité ou la gestion du patrimoine communautaire... Les enjeux locaux à internationaux confirment chaque jour un peu plus l'impériosité d'agir. Les élus des Balcons du Dauphiné souhaitent ainsi mettre les défis écologiques et de gestion des ressources environnementales au cœur de leur politique intercommunale.

Les compétences intercommunales en matière d'environnement, de transition écologique et de grand cycle de l'eau sont plurielles. Elles résultent pour partie de l'agrégation des missions auparavant assurées par chacune des communautés de communes précédant la fusion, mais aussi d'évolution de la réglementation, de prise en charge de nouvelles compétences et missions. Aujourd'hui, Il s'agit de donner une cohérence entre ces différentes compétences, de les structurer, en définissant les différentes grandes orientations stratégiques pour la collectivité et le territoire sur ces thématiques et les moyens à mettre en œuvre. La direction environnement, transition écologique et grand cycle de l'eau constitue, en lien avec les autres directions de la collectivité et les partenaires, l'outil de mise en œuvre. Ses moyens, notamment humain, doivent ainsi s'adapter afin de répondre pleinement à ces orientations.

L'organisation actuelle est aujourd'hui étroitement liée aux différentes compétences et missions historiques.

En synthèse, la direction recense 3 ETP de chefs de projet, 1 ETP de directeur et 0.4ETP d'agent de terrain (marais).

Les vice-présidents des champs environnement, transition écologique et cycles de l'eau ont identifié plusieurs grandes priorités pour l'action de la collectivité :

- Le plan climat, avec sa mise en œuvre de manière transverse
- L'eau et plus particulièrement la préservation de la ressource
- Un public est particulièrement ciblé, celui des agriculteurs

Ainsi, la proposition de réorganisation de la direction se devait d'intégrer cette nouvelle donne, tout en prenant en compte les missions statutaires et actuelles de l'intercommunalité.

⇒ **La mise en œuvre du « Plan Climat » des Balcons du Dauphiné à partir de 2022**

Le projet est arrêté fin 2021, lançant la phase de mise en œuvre. Nombre d'actions ou changements de pratiques vont pouvoir être conduits par les autres directions de la collectivité et des organismes ou acteurs extérieurs. En particulier, le temps de réponse aux nombreux appels à projet sera à prévoir par les services, permettant de mobiliser des fonds importants. C'est la clé de réussite du dispositif.

Enfin, cette mission nécessitera un rapportage complet des projets en lien avec le PCAEt, autant sur des critères techniques que financier. Il sera possible d'y adjoindre d'autres documents à réaliser comme le rapport de développement durable et le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre.

⇒ **Le défi de la prise de compétence Autorité organisatrice de Mobilité locale**

La mobilité est un des objectifs prioritaires du plan climat, par ailleurs la communauté de communes s'est positionnée sur la compétence mobilité.

Enfin, le diagnostic socio-démographique montre qu'il s'agit de l'enjeu prioritaire. Il est donc proposé la création d'un poste de chef de projet afin d'accompagner la construction d'une politique publique mobilité et de déployer les actions inhérentes.

⇒ **Le déploiement de la GEMAPI, portant en particulier la thématique ressource en eau**

La communauté de communes doit remplir ses engagements liés à la compétence GEMAPI (inondation, restauration des milieux, entretien de végétation de cours d'eau...) et inscrits dans le cadre du contrat de 3 ans avec l'Agence de l'eau.

Afin d'assurer l'ensemble de ces missions dans les délais impartis, il apparaîtrait nécessaire de réaffecter l'intégralité d'un poste aux missions de la GEMAPI. De fait, ce recentrage du poste permettra de mieux mobiliser l'aide financière de l'Agence.

Par ailleurs, afin de rattraper le retard pris sur le contrat avec l'Agence et d'aider à la mise en œuvre des opérations complexes (lancement et poursuite des travaux de restauration, d'entretien de ripisylve avec des

procédures administratives complexes...), un appui ponctuel au chef de projet s'avèrerait nécessaire par un technicien en contrat de projet d'un an. Ce poste serait aidé dans les mêmes conditions.

⇒ ***La mise en œuvre du dispositif Natura 2000 et du futur projet agro-environnemental et climatique au service des nouvelles priorités des élus***

La communauté de communes a confirmé sa volonté d'animer la zone Natura 2000.

La mise en œuvre du nouveau DOCUMENT d'OBJECTIFS permettra, au-delà de la préservation de la biodiversité, de travailler sur les trois thématiques prioritaires de l'institution.

En effet, de l'accompagnement des porteurs de projets, la sensibilisation et la communication, l'animation du réseau Balcons du Dauphiné des structures gestionnaires d'espaces naturels (département, communes...), l'accompagnement de propriétaires dans la gestion de leurs parcelles sera conduit avec comme fil conducteur les questions de « plan climat » (puits de carbone...) et d'eau. Il est proposé de réaffecter un temps agent financé par l'Etat à la hauteur de 100%.

⇒ ***Le déploiement de la thématique agriculture, en transversalité avec les autres services et pour porter le futur Plan Alimentaire Territorial***

Dans l'ensemble des champs d'intervention de la direction, les agriculteurs apparaissent comme des acteurs incontournables. Aussi, la communauté de communes décide de considérer ce public comme prioritaire.

Il est donc proposé de créer un poste de chef de projet « agriculture » qui sera la porte d'entrée pour le monde agricole. Il sera chargé de mobiliser ses collègues pour que l'intervention de la communauté de communes soit mieux coordonnée et moins « sectorielle ».

Ainsi le chef de projet pourra piloter la stratégie agricole qui trouvera son débouché dans un Plan Alimentaire Territorial (PAT).

L'agriculture constitue un pan et un atout important de l'économie et de l'aménagement du territoire. L'action de la collectivité reste à ce jour ponctuelle et très ciblée comme le montre le statut.

Ainsi, la thématique agriculture étant transversale et touchant aux questions agro-environnementales et biodiversité, à la GEMAPI, à la gestion des marais et au plan climat, il apparaît opportun qu'un agent puisse être l'interlocuteur unique du monde agricole pour l'ensemble de ses thématiques, afin de garantir leur application entière dans ce domaine.

Ainsi, cette mission agriculture nécessitera un agent à temps complet.

⇒ ***Une mission à rattacher à la direction du patrimoine : la gestion du foncier des marais***

La gestion conduite à ce jour est faite à minima depuis un an et demi, ne traitant pas des travaux de curage, de gestion forestière, d'entretien de cours d'eau (hors GEMAPI), de gestion des baux...

L'étude de plan de gestion des marais, lancée prochainement, aura pour but d'identifier les orientations et actions de gestion adaptées, ainsi que les moyens nécessaires correspondant (financiers, ressources humaines...). Selon une première estimation du temps agent nécessaire, un poste de technicien serait nécessaire, en plus de l'agent technique de terrain actuel.

Le pilotage par la direction du patrimoine pourrait s'accompagner d'un apport technique d'autres chefs de projet (GEMAPI, biodiversité...), afin de prendre en compte l'aspect multi-enjeux de ce foncier.

⇒ ***Une mission direction garante de la poursuite des orientations fixées en externe***

Au-delà du cadrage interne à la direction, garantissant que les actions conduites dans les différents services répondent aux orientations politiques, un travail important est à réaliser vis-à-vis des partenaires extérieurs. En premier lieu, c'est le cas du SICTOM de Morestel sur les déchets, avec le plus gros budget de la direction, puis les syndicats GEMAPI et marais (Epage de la Bourbre, SYDCEHR, Syndicat des marais de Morestel), et les structures associatives (l'AGEDEN, Lo Parvi, le SARNI...).

Globalement, du fait des thématiques portées par la direction, des caractéristiques du territoire, de nombreuses subventions peuvent être sollicitées, à la fois sur les actions et sur les ressources humaines.

Le tableau ci-dessous établit une première liste des subventions identifiées

Financement ressources humaines**Financement des actions**

GEMAPI	50% par l'Agence de l'eau pour le poste de chef de projet (poste chargé + 30% de frais généraux) et pour un technicien supplémentaire	0 à 80% selon les actions (Agence de l'eau, département, DDT)
MARAIS	A identifier selon les futures actions conduites	A identifier selon les futures actions conduites
PAT	60% par LEADER	60% par LEADER
MOBILITE	PCAET	AMI CD38 (taux à définir), autres AMI possibles
NATURA 2000	100% (35 000€)	0 à 80% selon les actions (DDT, Agence de l'eau...)
PAEC	100% (poste chargé + 15% de frais généraux)	100% des aides aux Mesures Agro-Environnementales, de l'ordre de 60 à 70% pour les autres projets
Biodiversité	A identifier selon les futures actions conduites, 80% pour l'Atlas de la Biodiversité Communal	A identifier selon les futures actions conduites, 80% pour l'Atlas de la Biodiversité Communal
Agriculture	A identifier selon les futures actions conduites, Potentiellement 60% par LEADER pour l'agro-écologie, PAT...	A identifier selon les futures actions conduites Potentiellement 60% par LEADER pour l'agro-écologie, PAT...
PCAET	Pas de financement identifié	De nombreuses aides possibles à mobiliser via les appels à projets (jusqu'à 60% par la région...)
Economie circulaire	Pas de financement identifié	A identifier selon les futures actions conduites, AMI régionaux nombreux
ENS intercommunaux	30 000€ pour un agent	83% pour les actions

Au regard de ces éléments et des financements disponibles, il est proposé :

- Le recentrage des missions du chef de projet PCAET / Mobilité sur le « plan climat » et les actions « énergie ».
- La création d'un poste de **chef de projet mobilité**, dans le cadre des moyens « PCAET » - de catégorie A à temps complet.
- Le recentrage des missions des chefs de projet Biodiversité et GEMAPI sur le cœur de leurs missions, permettant **d'optimiser au maximum les financements disponibles**.
- La création d'un poste de **chef de projet agriculture** en charge du Plan Alimentaire Territorial et interlocuteur unique du monde agricole sur l'ensemble des sujets de la direction (« plan climat », eau...) de catégorie A à temps complet, financé à la hauteur de 60% + 15% de frais généraux sur 3 ans (LEADER).
- Le renfort d'un poste de **technicien rivières** non permanent en contrat à durée déterminée (12 mois), afin de faire face à un surcroît d'activité – de catégorie B à temps complet financé à la hauteur de 50% + 30% de frais généraux et par la taxe dédiée GEMAPI.

	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Directeur environnement, transition écologique et grand cycle de l'eau	1	1	1	1	A	A	PERM	PERM	TC	TC
Chef de projet environnement (PCAET)	1	1	1	1	A	A	PERM	PERM	TC	TC
Chef de projet GEMAPI	1	1	1	1	A	A	PERM	PERM	TC	TC
Chef de projet Biodiversité, Natura 2000 et MAE	1	1	1	1	A	A	PERM	PERM	TC	TC
Chef de projet environnement (Mobilité)	0	1	0	1		A		PERM		TC
Chef de projet agriculture	0	1	0	1		A		PERM		TC
Technicien rivières	0	1	0	1		B		NON PERM		TC
Total	4	7	4	7						

Soit une réorganisation avec un passage de 4 à 7 ETP (dont 1 poste non permanent).

Le président propose au conseil communautaire la création de 2 postes permanents à temps complet de catégorie A (chef de projet environnement mobilité et chef de projet agriculture).

	Année 2021	Nouvelle organisation
Coût annuel chargé	194 165 €	284 165 € *
<i>Différentiel de coût annuel chargé</i>		90 000 €
Aide prévisionnelle minimale attendue	44 658 €	107 983 €
Taux d'aide minimal attendu	23%	38%
Reste à charge	149 507 €	176 182 €
<i>Différentiel de reste à charge de la collectivité</i>		26 675 €

Synthèse financière pour les options de court terme (année 2022) en comparaison avec l'année 2021

**Estimation de coût de 45 000 € charges comprises pour les chefs de projets supplémentaires et hors renfort du technicien rivière car poste non permanent.*

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

	Objet	Recettes	Dépenses	Sans
--	-------	----------	----------	------

				impact financier
190	Renouvellement contrat de la maintenance des serveurs		26 400 €	
191	Renouvellement de la maintenance téléphonique		6 223,06 €	

7. Octroi de garantie emprunt logement social – bailleur Groupe 3 F IRA – acquisition en Vente en l'Etat futur d'Achèvement (VEFA) de 12 logements locatifs sociaux « route de Vienne » à Chamagnieu

→ Rapporteur : madame Sitruk, vice-présidente en charge de l'habitat, du logement et des gens du voyage

RAPPORT

Par délibération du 17 décembre 2020, la communauté de communes a approuvé les règles et le règlement relatifs à l'octroi de la garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la production et la réhabilitation des logements sociaux du territoire des Balcons du Dauphiné à compter du 1^{er} janvier 2020.

La garantie communautaire est fixée à 35 % du montant du prêt à condition que la commune siège de l'opération ait préalablement délibéré pour octroyer sa garantie à minima à même hauteur.

Par courrier du 12 avril 2021, le bailleur 3 F Immobilière Rhône-Alpes (groupe Action Logement) a adressé à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné une demande de garantie de cinq prêts pour l'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux (8 PLUS – 4 PLAI) à Chamagnieu – opération « route de Vienne ».

Les caractéristiques de ces 5 prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêts	Montants	Durées
PLUS	843 892 €	40 ANS
PLUS FONCIER	238 842 €	50 ANS
PLAI	314 267 €	40 ANS
PLAI FONCIER	98 447 €	50 ANS
PHB2	60 000 €	40 ANS
TOTAL	1 555 448 €	

La communauté de communes est sollicitée pour l'octroi d'une garantie de 35 % du montant total, soit 544 406,80 €.

Il est précisé que, par délibération du 15 juin 2021, la commune de Chamagnieu a octroyé sa garantie à hauteur de 65 %.

Il convient enfin de noter que cette opération a bénéficié d'une aide de 23 048,60 € octroyée par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2020, au titre des objectifs de production neuve de logements locatifs sociaux tels que fixés par le PLH 2019-2025 des Balcons du Dauphiné.

Le président propose au conseil communautaire d'approuver l'octroi de la garantie d'emprunt telle qu'exposée ainsi que le contrat de prêt correspondant.

8.Grille tarifaire Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Corbelin

→ **Rapporteur : madame Tavernese Roche, vice-présidente en charge de l'enfance**

RAPPORT

La communauté de communes assure la compétence enfance des centres de loisirs pour les communes de moins de 4 400 habitants en matière d'action sociale d'intérêt communautaire pour :

Les accueils de loisirs sans hébergement périscolaire du mercredi et extrascolaires durant les vacances scolaires.

A ce titre, depuis janvier 2019, les dernières structures concernées ont été transférées.

Cependant compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de ces procédures, la commune de Corbelin et son ALSH appelé « le Moulin » dont l'activité est liée aux services périscolaires de la commune avec une forte mutualisation des personnels concernés, le transfert de cet ALSH a été reporté au 01 janvier 2022.

La convention de gestion signée entre la commune et la communauté de communes prend fin au 31 décembre 2021.

Il convient donc de rétablir le processus de transfert de cette structure en appliquant, dans un premier temps, la stricte reprise des tarifications antérieurement appliqués.

L'harmonisation d'une tarification commune à tous les ALSH arrivant dans un second temps, l'ALSH de Corbelin profitera de cette harmonisation tarifaire.

Le président propose au conseil communautaire d'adopter les termes des grilles tarifaires de l'ALSH de Corbelin jusqu'à modification.

MERCREDI LOISIRS

Tarifs commune de CORBELIN

QF	Journée complète	1/2 journée	Repas	Retard
< 460	10.00 €	5.00 €	4.10 €	20.00 €
461 à 620	11.00 €	5.50 €	4.10 €	20.00 €
621 à 1000	12.00 €	6.00 €	4.10 €	20.00 €
1001 à 1500	13.00 €	6.50 €	4.10 €	20.00 €
1501 à 2000	15.00 €	7.50 €	4.10 €	20.00 €
>2000	17.00 €	8.50 €	4.10 €	20.00 €

Tarifs communes extérieures

QF	Journée complète	1/2 journée	Repas	Retard
< 1001	13.80 €	6.90 €	4.70 €	20.00 €
1001 à 1500	15.00 €	7.50 €	4.70 €	20.00 €
> 1501	18.40 €	9.20 €	4.70 €	20.00 €

PETITES VACANCES

Tarifs commune de CORBELIN

QF	Journée complète	Forfait semaine 5 jours	Repas	Supplément sorties exceptionnelles	Retard
< 460	10.00 €	45.00 €	4.10 €	4.50 €	20.00 €
461 à 620	11.00 €	49.50 €	4.10 €	5.00 €	20.00 €
621 à 1000	12.00 €	54.00 €	4.10 €	5.50 €	20.00 €
1001 à 1500	13.00 €	58.50 €	4.10 €	6.00 €	20.00 €
1501 à 2000	15.00 €	67.50 €	4.10 €	7.00 €	20.00 €
>2000	17.00 €	76.50 €	4.10 €	8.00 €	20.00 €

Tarifs communes extérieures

QF	Journée complète	Forfait semaine 5 jours	Repas	Supplément sorties exceptionnelles	Retard
<1000	13.80 €	62.10 €	4.70 €	6.00 €	20.00 €
1001 à 1500	15.00 €	67.50 €	4.70 €	7.00 €	20.00 €
>1500	18.40 €	82.80 €	4.70 €	9.00 €	20.00 €

Vacances été 2021

Tarifs Commune de Corbelin :

QF	Journée complète	Forfait semaine	Repas	Mini camp Séjour accessoire 2 jours 1 nuit (6-7 ans) Du 15 au 16/07	Mini camp Séjour accessoire 3 jours 2 nuits (8-9 ans) Du 21 au 23/07	Camp itinérant Séjour accessoire 4 jours 3 nuits (10-12 ans) Du 27 au 30/07	Soirée pyjama Jeudi 8/07 Jeudi 22/07
< 460	8.00 €	36.00 €	4.10 €	73.00 €	110.00 €	160.00 €	6.00 €
461 à 620	9.00 €	40.50 €	4.10 €	73.00 €	110.00 €	160.00 €	6.00 €
621 à 1000	12.00 €	54.00 €	4.10 €	73.00 €	110.00 €	160.00 €	6.00 €
1001 à 1500	13.00 €	58.50 €	4.10 €	80.00 €	120.00 €	170.00 €	8.00 €
1501 à 2000	15.00 €	67.50 €	4.10 €	86.00 €	130.00 €	180.00 €	10.00 €
>2000	17.00 €	76.50 €	4.10 €	93.00 €	140.00 €	190.00 €	10.00 €

Tarifs Communes extérieures :

QF	Journée complète	Forfait semaine	Repas	Mini camp Séjour accessoire 2 jours 1 nuit (6-7 ans) Du 15 au 16/07	Mini camp Séjour accessoire 3 jours 2 nuits (8-9 ans) Du 21 au 23/07	Camp itinérant Séjour accessoire 4 jours 3 nuits (10-12 ans) Du 27 au 30/07	Soirée pyjama Jeudi 8/07 Jeudi 22/07
≤ 1001	13.80 €	62.10 €	4.70 €	83.00 €	125.00 €	180.00 €	7.00 €
1001 à 1500	15.00 €	67.50 €	4.70 €	93.00 €	140.00 €	195.00 €	10.00 €
>1500	18.40 €	82.80 €	4.70 €	103.00 €	155.00 €	205.00 €	12.00 €

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

	Objet	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
186	Demande de subvention dans le cadre de la programmation artistique des festivals - Département	13 000 €		
187	Demande de subvention dans le cadre de la programmation artistique des festivals - Région AURA	20 000 €		
188	Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'Education Artistique et Culturelle (EAC)	20 000 €		
189	Demande de subvention exceptionnelle bonifications ALSH 2020	2 776,32 €		

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

	Objet	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
65	Octroi d'une subvention au bailleur SDH – rénovation thermique de 17 logements locatifs sociaux « Les Griffons » à Morestel		31 450 €	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

	Objet	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
185	Mission complémentaire attribuée au bureau d'études VDI pour l'extension de la zone d'activités du Rondeau à Saint-Chef		15 840 €	
192	Contrat de maintenance des extincteurs et matériels de secours du site de la régie des eaux - Société Desautel		327,48 €	
193	Contrat de maintenance des installations fixes de protection contre l'incendie du site de la régie des eaux - Société Desautel		319,20 €	

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/11/2021 au 30/11/2021

	Objet	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
64	Convention bipartite d'objectifs et de financement concernant la subvention pour le pilotage du projet de territoire entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère	43 920 €		
66	Cession d'une parcelle de terrain à la société Techno-Pieux-parc d'activités du Pays des Couleurs à Arandon-Passins	49 528,80 €		
68	Cession d'une parcelle de terrain à Aleo Groupe - PA de Buisson Rond à Villemoirieu	9 810 €		

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES